

Tiré de : IciLévis.com

Article également publié dans le Journal de Lévis, édition du 5 novembre 2008, page 9

Les abus sur les aînés, un phénomène alarmant

Les personnes âgées sont de plus en plus victimes d'abus de toutes sortes, qu'ils soient financiers, sexuels, physiques ou psychologiques, un phénomène pointé du doigt dans un forum à Saint-Henri.

La problématique a été soulevée le 28 octobre dernier au forum « Gens d'action demandés : Pour que l'abus cesse, une fois pour toute ». Ce forum a été organisé par l'Association québécoise de défense des droits des retraités et préretraités (AQDR), section Lévis-Rive-Sud, en partenariat avec le CLSC local.

« La gérontophilie (impliquant des abus sexuels sur des personnes âgées) est de plus en plus courante. Elle atteint autant les hommes que les femmes. C'est un phénomène d'autant plus inquiétant qu'il devient mondial et que la population âgée est en croissance », a indiqué Hélène Wavroch, directrice du Réseau québécois pour contrer les abus envers les aînés, dans son exposé au forum.

À chaque année au Québec, de 3 000 à 4 000 abus d'ordre sexuel seraient commis sur des personnes âgées, selon le président de l'AQDR Lévis, Alain Lavoie. Les abus matériels et financiers seraient quant à eux plus courants. On parle ici de situations dans lesquelles un membre de la famille ou un arnaqueur professionnel profite de la vulnérabilité d'une personne pour lui subtiliser de l'argent ou autres valeurs.

Questionnée la semaine dernière, la ministre responsable des Aînés, Marguerite Blais, se montre préoccupée par le phénomène des abus sur les aînés. Selon elle, « le gouvernement du Québec déposera en 2009 un plan d'action gouvernemental pour contrer les abus et la maltraitance, avec une mineure en prévention du suicide ». « C'est un plan qui sera extrêmement coordonné, faisant appel à neuf ministères. Ceux-ci se concertent pour qu'il soit solide, fort et parlant. Ce sera tolérance zéro », a-t-elle précisé.

Déjà, le gouvernement oblige les propriétaires de résidences privées à obtenir leur certification d'ici février 2009, pour empêcher que les résidents se retrouvent dans des situations difficiles. Également, dans le projet de soutien aux initiatives de respect envers les aînés, un nouveau 5 M \$ permet aux organismes oeuvrant auprès des aînés de déposer des projets pour contrer les abus et la maltraitance, a indiqué la ministre Blais.

Organisme impliqué dans cette lutte, l'AQDR Lévis cherche à sensibiliser et à faire du réseautage. Afin d'apporter des solutions à plusieurs cas graves, il a mis sur pied un conseil d'experts, formé d'un médecin, d'une travailleuse sociale, ainsi que de représentants des CLSC, du monde financier, des droits de la

personne et de la police. Ceux-ci se réunissent une fois par mois pour faire avancer un cas.

« L'isolement de la victime est quelque chose de commun à tous les cas d'exploitation rencontrés », a signalé Marc Bilocq, l'expert affilié à la Commission des droits de la personne du Québec. « Ce n'est pas nécessairement évident pour une personne de dénoncer un abus après l'avoir toléré pendant des années. Pour quelqu'un qui désire aider un ami, il est souvent moins difficile d'aller vers un organisme comme l'AQDR, plutôt que d'appeler le service de police et d'enclencher le système », a constaté pour sa part Alain Gelly, sergent relations avec la communauté et affaires publiques au Service de police de la Ville de Lévis.

<http://www.icilevis.com/> - Copyrights © 2008 IciLévis.com